



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 135 - DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté N °2011335-0017 - Arrêté portant délégation de signature, DDFIP	1
Arrêté N °2011340-0011 - Arrêté portant délégation de signature, DDFIP	2
Autre - Délégations de signature accordées par M. Métois	3

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Décision - Decision DIRECCTE LR portant délégation de signature de Mr Didier REY, chargé de l'intérim de l'emploi du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de LR dans le cadre de ses pouvoirs propres	17
Décision - Décision DIRECCTE LR portant délégation de signature de Mr Philippe MERLE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de LR dans le cadre de ses pouvoirs propres	16
Décision - Décision DIRECCTE LR portant subdélégation de signature de Mme Ginette FRANC, responsable de l'unité territoriale des Pyrénées- Orientales dans le cadre des pouvoirs propres délégués du DIRECCTE LR	20
Décision - Décision DIRECCTE LR portant subdélégation de signature de Mme Ginette FRANC, responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées- Orientales, dans le cadre des pouvoirs propres délégués du DIRECCTE LR	23



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Orientales

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean RAYMOND, chef de service comptable au service des impôts des entreprises de CÉRET, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, dans la limite de 50 000 euros y compris en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros en droits et 50 000 euros en pénalités ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de cotisation économique territoriale, formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service, quel que soit le montant de la demande ;

4° et à l'effet de signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. En cas d'absence du responsable du service des impôts des entreprises, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées à l'article 1^{er} à Madame Francette GUICHOU, inspectrice des finances publiques.

Article 3. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et affiché dans les locaux du service des impôts des entreprises de CÉRET.

A Perpignan, le 1^{er} décembre 2011

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Orientales,


Jean-Paul MÉTOIS

À
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Orientales,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;
Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

Art. 1^{er} . – Délégation de signature est accordée à :

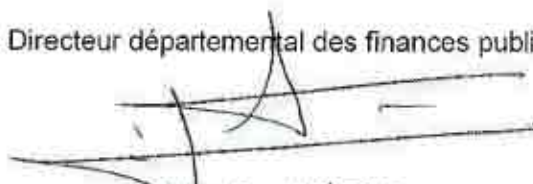
- Mme Véronique CONRY, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Claire MAYNAU, administratrice des finances publiques adjointe ;

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

A Perpignan, le 6 décembre 2011

Le Directeur départemental des finances publiques,



Jean-Paul MÉTOIS

A

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Direction Générale des Finances Publiques

Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Orientales

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des Pyrénées-Orientales ;

Vu le décret du 14 décembre 2009 portant nomination de M. Jean-Paul METOIS, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Orientales ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 14 décembre 2009 fixant au 21 décembre 2009 la date d'installation de M. Jean-Paul METOIS dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Orientales.

Décide :

1-DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Délégation générale est donnée à :

Signature et paraphe

Françoise BIZZARRI

Mme **Françoise BIZZARRI**, Administratrice des finances Publiques adjointe, Directrice du pôle Pilotage et Ressources,

Stéphane COSTAGLIOLI

M. Stéphane COSTAGLIOLI, Administrateur des finances Publiques adjoint,
Directeur du pôle Gestion Publique,

Véronique CONRY

Mme Véronique CONRY Administratrice des finances Publiques adjointe,
Directrice du pôle Gestion Fiscale, contrôle fiscal et contentieux

Claire MAYNAU

Mme Claire MAYNAU, Administratrice des finances Publiques adjointe,
Directrice du pôle Gestion Fiscale, pilotage

Thierry JANSON

M. Thierry JANSON, Administrateur des finances Publiques adjoint,
Responsable départemental de la Mission Maîtrise des Risques et de la
communication,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils sont autorisés à agir et me représenter en justice et effectuer des déclarations de créances.

Sont exclus du champ de la délégation donnée à la directrice du pôle pilotage et ressources, aux directrices du pôle gestion fiscale et au responsable départemental de la mission maîtrise des risques et de la communication, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n° 62 - 1587 du 29 décembre 1962 modifié.

2-DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Dans le cadre du pôle Pilotage et Ressources

Délégation spéciale est donnée à :

Martine DEROCHE Mme **Martine DEROCHE**, Inspectrice divisionnaire, Responsable de la division
Gestion des Ressources Humaines – Formation

Pierre LOUSTAUNAU M. **Pierre LOUSTAUNAU**, Inspecteur divisionnaire, Responsable de la
division Budget – Logistique – Immobilier – Pilotage général

Daniel VERDON M. **Daniel VERDON**, Inspecteur divisionnaire, Responsable de la division
Budget – Logistique – Immobilier – Pilotage général

Sylvie MARTY Mme **Sylvie MARTY**, Inspectrice divisionnaire, Chargée de mission

à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou mission avec faculté pour
chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature.

Délégation spéciale est également donnée à :

Jean-Christophe MARTINEZ M. **Jean-Christophe MARTINEZ**, Inspecteur, chargé de missions des
Risques Professionnels, document unique, CHS, assistante de prévention,
sécurité, crises, pandémie

Yannick BERTRAND M. **Yannick BERTRAND**, Inspecteur, Responsable du service
Ressources Humaines - Filière Fiscale

Fleurinée TARALLO Mme Fleurinée TARALLO, Inspectrice, Responsable du service Ressources Humaines – Filière Gestion Publique

Anne-Claude PASTOR Mme Anne-Claude PASTOR, Inspectrice, Responsable du service Budget – Logistique - Immobilier

Christine MAURY Mme Christine MAURY, Inspectrice pour le service Stratégie emploi - Contrôle de gestion Qualité de service

Jean-Yves DE ZUMELZU M. Jean-Yves DE ZUMELZU, Inspecteur, Responsable du service formation professionnelle concours.

à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions pour autant qu'ils concernent leur service ainsi que tous les actes relatifs à la division à laquelle ils sont rattachés avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement du Directeur du pôle, du Responsable de la division et de l'inspecteur dont relève la mission.

Reçoivent pouvoir :

avec faculté d'agir séparément, de signer exclusivement les récépissés, déclarations de recette et reçus de dépôts de fonds et valeurs, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service courant concernant exclusivement leur propre service ;

Michelle DARRIEUX Mme Michelle DARRIEUX, Contrôleur principal

Maryse GAHAGNON Mme Maryse GAHAGNON, Contrôleur principal

Gérald BETETA M Gérald BETETA, Contrôleur principal

Fabrice COMA M Fabrice COMA, Contrôleur



Marie-Christine GARDET Mme Marie-Christine GARDET, Contrôleur principal

Jocelyne PAGE Mme Jocelyne PAGE, Contrôleur principal

Nadège ZARAGOZA Mme Nadège ZARAGOZA, Contrôleur

Sylvia JORDA Mme Sylvia JORDA, Contrôleur principal

Thierry MUNOZ M. Thierry MUNOZ, Contrôleur

Marie-France SEMMEZIES-HAIZE Mme Marie-France SEMMEZIES-HAIZE, Contrôleur principal

Dans le cadre du pôle Gestion Publique

Délégation spéciale est donnée à :

Dominique FONS Mme Dominique FONS, Inspectrice divisionnaire, Responsable de la division État



Jacques VILANOVE M. Jacques VILANOVE, Inspecteur principal, Responsable de la division France- Domaine

à l'effet de signer les les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature

Délégation spéciale est également donnée à :

Françoise FABRE Mme Françoise FABRE, Inspectrice, Responsable du service Fiscalité Directe Locale et intercommunalité

Françoise GATOUNES Mme Françoise GATOUNES, Inspectrice, Responsable du service Conseil, Soutien juridique administratif et budgétaire. Qualité et production des comptes

José RODRIGUEZ M. José RODRIGUEZ, Inspecteur, chargé de mission soutien au réseau, problématique métiers

François BRULE M. François BRULE, Inspecteur, chargé de mission valorisation des comptes, études et analyse financière

Huguette TROMPETTE Mme Huguette TROMPETTE, Inspectrice, en charge de la modernisation, dématérialisation, monétique et référent Hélios

Régine THUAYRE Mme Régine THUAYRE, Inspectrice, chargée de l'Action Economique

Jean-Philippe HELMER M. Jean-Philippe HELMER, Inspecteur, Responsable du service Comptabilité

Nathalie COMBALUZIER

Mme Nathalie COMBALUZIER, Inspectrice, Responsable du service Recettes de l'Etat

Thérèse DARNER

Mme Thérèse DARNER, Inspectrice, Responsable du service Dépôts de fonds – Services financiers

Christiane BRUNEAU

Mme Christiane BRUNEAU, Inspectrice, évaluatrice – Commissaire du gouvernement

Christophe QUINTA

M. Christophe QUINTA, Inspecteur, évaluateur - Commissaire du gouvernement

Evelyne ALIU

Mme Evelyne ALIU, Inspectrice, évaluatrice – Commissaire du gouvernement

Christine CREUTZ

Mme Christine CREUTZ, Inspectrice, évaluatrice – Commissaire du gouvernement

à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions pour autant qu'ils concernent leur service ainsi que tous les actes relatifs à la division à laquelle ils sont rattachés avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement du Directeur du pôle, du Responsable de la division et de l'inspecteur dont relève la mission.

Reçoivent pouvoir :

avec faculté d'agir séparément, de signer exclusivement les récépissés, déclarations de recette et reçus de dépôts de fonds et valeurs, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service courant concernant exclusivement leur propre service :

Marie-Claire BARRIAS Mle Marie-Claire BARRIAS, Contrôleur principal

Marie-France FONS Mme Marie-France FONS, Contrôleur principal

Jean-Pierre VALETTE Mme Jean-Pierre VALETTE, Contrôleur principal

Annie BARBA Mme Annie BARBA, Contrôleur principal

Martine LAVAIL Mme Martine LAVAIL, Contrôleur

Muriel BERTHOU Mle Muriel BERTHOU, Contrôleur principal

Jean-Marie PLANAS M. Jean-Marie PLANAS, Contrôleur principal

Stéphane GARCIA M. Stéphane GARCIA, Contrôleur principal



Jean-Michel FROGER

M. Jean-Michel FROGER, Agent d'administration

Chantal RODA

Mme Chantal RODA, Contrôleur principal

Lydie TORRES

Mme Lydie TORRES, Contrôleur

Catherine FACHE

Mme Catherine FACHE, Contrôleur principal

Christian BOSC

M. Christian BOSC, Contrôleur principal

Bernard NAZON

M. Bernard NAZON, Contrôleur principal

Laurent RUIZ

M. Laurent RUIZ, Contrôleur principal

Hervé VIARD

M. Hervé VIARD, Contrôleur

Ludovic COMES

M. Ludovic COMES, Agent principal

Dans le cadre du pôle gestion fiscale

A l'exclusion des délégations spécifiques accordées dans le cadre du contentieux fiscal

Délégation spéciale est donnée à :

- Bernadette TOULOUSE** Mme **Bernadette TOULOUSE**, Inspectrice divisionnaire, Responsable de la Division Pilotage
- Marie-Claude COLOMER** Mme **Marie-Claude COLOMER**, Inspectrice principale, Responsable de la Division Pilotage
- Martine DELMAS** Mme **Martine DELMAS**, Inspectrice divisionnaire, Responsable de la division du Contrôle fiscal et des Affaires Juridiques

à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions pour autant qu'ils concernent leur service ainsi que tous les actes relatifs à la division à laquelle ils sont rattachés avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement du Directeur du pôle, du Responsable de la division et de l'inspecteur dont relève la mission.

Délégation spéciale est également donnée à :

- Christophe DEIT** M. **Christophe DEIT**, Inspecteur, bloc des particuliers, des amendes
- Sophie DENIAU** Mme **Sophie DENIAU**, Inspectrice, bloc des particuliers, des amendes



Cynthia GONZALES Mme Cynthia GONZALES, Inspectrice, bloc des particuliers, des amendes

Marcel MIXERAS M. Marcel MIXERAS, Inspecteur, bloc des professionnels et de l'enregistrement

Julia BACO-SICARD Mme Julia BACO-SICARD, Inspectrice, chargée du Contrôle fiscal et du Remboursement TVA

Gérard PASCUAL M. Gérard PASCUAL Inspecteur, chargé du Contrôle fiscal et du Remboursement TVA

Hélène PECH DE LACLAUSE Mme Marie-Hélène PECH DE LACLAUSE , Inspectrice, chargée du Contrôle fiscal et du Remboursement TVA

Marie-Claude GOT Mme Marie-Claude GOT, Inspectrice chargée des Affaires juridiques

Marie- Josée MARTI Mme Marie- Josée MARTI, Inspectrice, chargée des Affaires juridiques

Sophie NIETO Mme Sophie NIETO, Inspectrice, chargée des Affaires juridiques

Patrick ROUZIES

M. Patrick ROUZIES, Inspecteur chargé des Affaires juridiques

Etienne VILANOVA

M. Etienne VILANOVA, Inspecteur chargé des Affaires juridiques

à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions pour autant qu'ils concernent leur service ainsi que tous les actes relatifs à la division à laquelle ils sont rattachés avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature ,à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement du Directeur du pôle, du Responsable de la division et de l'inspecteur dont relève la mission.

Reçoivent pouvoir :

avec faculté d'agir séparément, de signer exclusivement les récépissés, déclarations de recette et reçus de dépôts de fonds et valeurs, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service courant concernant exclusivement leur propre service :

Brigitte BETETA Mme Brigitte BETETA, Contrôleur principal

Délégations spéciales pour agir en justice

Mme Martine DEROCHE, M Pierre LOUSTAUNAU, Mme COLOMER, Mme TOULOUSE, Mme Dominique FONS, M. Jacques VILANOVA, , Mme Martine DELMAS, M. Christophe DEIT, Mme DENIAU Sophie, Mme Nathalie COMBALUZIER, M. Patrick ROUZIES, M. Christian BOSC, Mme Brigitte BETETA, reçoivent, délégation spéciale pour agir en mon nom et me représenter en justice.

Délégations spéciales dans le cadre des missions rattachées au Directeur départemental des finances publiques

Mission d'audit

Délégation spéciale est donné à :

Michel CONRY M. Michel CONRY, Inspecteur principal

Anne MONÉ Mme Anne MONÉ, Inspectrice principale

Véronique MONTGAILLARD Mme Véronique MONTGAILLARD, Inspectrice principale

Eric FRAUCA M. Eric FRAUCA, Inspecteur principal

à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission.

Mission Maîtrise des Risques

Délégation spéciale est donné à :

Magali CALVET Mme Magali CALVET, Inspectrice divisionnaire

Patricia ROSIAK Mme Patricia ROSIAK, Inspectrice,

Antoinette MILHOMME Mme Antoinette MILHOMME, Inspectrice

à l'effet de signer les pièces ou documents concernant les affaires courantes pour autant qu'ils concernent ce service.

Reçoit pouvoir :

avec faculté d'agir séparément, de signer exclusivement les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service courant concernant exclusivement leur propre service :

Christelle BELHABIB Mme Christelle BELHABIB, contrôleur

Mission Politique Immobilière de l'Etat

Délégation spéciale est donné à :

Jacques VILANOVE M. Jacques VILANOVE, Inspecteur principal, Responsable de la division France Domain, Responsable Départementale de la Politique Immobilière de l'Etat

à l'effet de signer les correspondances et les documents liés à sa mission.

La présente délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan , le 07 décembre 2011

L'Administrateur Général des finances publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques
des Pyrénées-Orientales,



Jean-Paul MÉTOIS



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

DECISION DIRECCTE LANGUEDOC-ROUSSILLON

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE de Monsieur Philippe MERLE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon dans le cadre de ses pouvoirs propres

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-11,

Vu le code rural,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 23 novembre 2011 nommant Philippe MERLE, ingénieur général des mines, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Madame Ginette FRANC, responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE LR, chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, les décisions ci-dessous mentionnées :

- selon les articles du code du travail

Articles L 1143-3 et D1143-5

Plan et études égalité professionnelle hommes femmes

Articles L 1233-41 et D 1233-8

Délai de notification de licenciement

Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13

Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi

Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13

Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique

Articles L 1233-57 et D 1233-13

Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi

Articles L. 1237-14 et R. 1237-3

Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail

Articles L. 1242-6 et D. 1245-5

Articles L 1251-10 et D 1251-2

Articles L 4154-1 et D 4145-3 et D 4154-4

Déroghations à l'interdiction de conclure un contrat à durée indéterminée, un contrat de travail temporaire

Articles L. 1253-17 et D. 1253-7 à D. 1253-11

Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs

Article R 1253-26

Interventions dans le choix d'une convention collective par un groupement d'employeurs

Articles L. 2143-11 et R 2143-6

Décision de suppression du mandat de délégué syndical

Articles L. 2312-5 et R2312-1

Décision de mise en place de délégués de site

Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux pour l'élection de délégués de site

Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges pour l'élection de délégués de site

Articles L 2314-11 et R 2314-6

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection de délégués du personnel

Articles L 2314-31 et R 2312-2

Reconnaissance d'établissement distinct pour l'élection de délégués du personnel et reconnaissance de la perte de la qualité d'établissement distinct

Articles L 2322-7 et R 2322-2

Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise

Articles L 2324-13 et R 2324-3

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection des membres du comité d'entreprise

Articles L 2327-7 et R 2327-3

Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour l'élection des membres des comités d'établissement

Décision de répartition des sièges entre les différents établissements pour l'élection des membres du comité central d'entreprise

Article L 2333-4

Décision de répartition des sièges au comité de groupe entre les élus des collèges électoraux

Articles L 2333-6 et R 2332-1

Décision de remplacement de membre de comité de groupe

Articles L 2345-1 et R. 2345-1

Décision de suppression du comité d'entreprise européen

Article R3121-23

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Article R3121-28

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Articles L 3313-3 et D 3313-4

Articles L 3323-4 et D 3323-7

Dépôt et contrôle administratifs des accords d'intéressement

Articles L 3332-9 et D 3332-6

Articles L 3345-2 et D 3345-5

Contrôle administratif des accords d'intéressement, de participation ou de plan épargne salarial

Articles R. 4533-6 et 4533-7

Décision relative à une demande de dérogation aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 relatives aux voies et réseaux divers sur les chantiers de bâtiment et de génie civil

Article L. 4721-1

Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1

Article L 4741-11

Présentation par l'autorité judiciaire du plan de réalisation de mesures hygiène et sécurité après accident du travail

Articles L 5212-9 et R 5213-9

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, versement d'une contribution annuelle

Articles L 6224-5 et R 6224-5 et R 6224-7

Article L 6225-5

Articles L 6225-6 et R 6225-10 et R 6225-11

Décisions relatives à l'exécution du contrat d'apprentissage

- **Selon les articles du code rural**

Article L 713-2, L713-13, R 713-21, et R 713-31 à R 713-33

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Article 2. – Madame Ginette FRANC, responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE LR pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux décisions pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation.

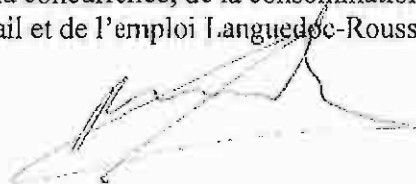
Cette subdélégation de signature sera prise, au nom du DIRECCTE LR, par une décision de subdélégation qui devra être transmis au préfet des Pyrénées-Orientales aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3. – La décision du 1^{er} novembre de Didier REY, chargé de l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon, est abrogée.

Article 4. – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Montpellier, le 6 décembre 2011

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe MERLE', written over a faint horizontal line.

Philippe MERLE



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

DECISION DIRECCTE LANGUEDOC-ROUSSILLON

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE de Madame Ginette FRANC, responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, dans le cadre des pouvoirs propres délégués du DIRECCTE LR

La responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises,

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-11,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel en date du 1^{er} juin 2010, nommant Madame Ginette FRANC, responsable de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises des Pyrénées-Orientales,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon en date du 6 décembre 2011 déléguant sa signature à Madame Ginette FRANC, responsable de l'unité territoriale susmentionnée, et son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation ;

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Monsieur **Michel CAVAGNARA**, directeur adjoint du travail et responsable du pôle Politique du travail et à Monsieur **Alain NAVARIN**, directeur adjoint du travail et chef du pôle Entreprises, Economie, Emploi de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, les décisions ci-dessous mentionnées pour lesquelles le responsable de l'unité territoriale a reçu délégation du directeur régional :

- **selon les articles du code du travail**

Articles L 1143-3 et D1143-5

Plan et études égalité professionnelle hommes femmes

Articles L 1233-41 et D 1233-8

Délai de notification de licenciement

Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13

Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi

Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13

Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique

Articles L 1233-57 et D 1233-13

Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi

Articles L. 1237-14 et R. 1237-3

Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail

Articles L. 1242-6 et D. 1245-5

Articles L 1251-10 et D 1251-2

Articles L 4154-1 et D 4145-3 et D 4154-4

Déroghations à l'interdiction de conclure un contrat à durée indéterminée, un contrat de travail temporaire

Articles L. 1253-17 et D. 1253-7 à D. 1253-11

Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs

Article R 1253-26

Interventions dans le choix d'une convention collective par un groupement d'employeurs

Articles L. 2143-11 et R 2143-6

Décision de suppression du mandat de délégué syndical

Articles L. 2312-5 et R2312-1

Décision de mise en place de délégués de site

Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux pour l'élection de délégués de site

Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges pour l'élection de délégués de site

Articles L 2314-11 et R 2314-6

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection de délégués du personnel

Articles L 2314-31 et R 2312-2

Reconnaissance d'établissement distinct pour l'élection de délégués du personnel et reconnaissance de la perte de la qualité d'établissement distinct

Articles L 2322-7 et R 2322-2

Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise

Articles L 2324-13 et R 2324-3

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection des membres du comité d'entreprise

Articles L 2327-7 et R 2327-3

Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour l'élection des membres des comités d'établissement

Décision de répartition des sièges entre les différents établissements pour l'élection des membres du comité central d'entreprise

Article L 2333-4

Décision de répartition des sièges au comité de groupe entre les élus des collèges électoraux

Articles L 2333-6 et R 2332-1

Décision de remplacement de membre de comité de groupe

Articles L 2345-1 et R. 2345-1

Décision de suppression du comité d'entreprise européen

Article R3121-23
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Article R3121-28
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Articles L 3313-3 et D 3313-4
Articles L 3323-4 et D 3323-7
Dépôt et contrôle administratifs des accords d'intéressement

Articles L 3332-9 et D 3332-6
Articles L 3345-2 et D 3345-5
Contrôle administratif des accords d'intéressement, de participation ou de plan épargne salarial

Articles R. 4533-6 et 4533-7
Décision relative à une demande de dérogation aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 relatives aux voies et réseaux divers sur les chantiers de bâtiment et de génie civil

Article L. 4721-1
Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1

Article L 4741-11
Présentation par l'autorité judiciaire du plan de réalisation de mesures hygiène et sécurité après accident du travail

Articles L 5212-9 et R 5213-9
Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, versement d'une contribution annuelle

Articles L 6224-5 et R 6224-5 et R 6224-7
Article L 6225-5
Articles L 6225-6 et R 6225-10 et R 6225-11
Décisions relatives à l'exécution du contrat d'apprentissage

- Selon les articles du code rural

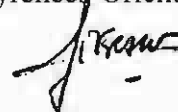
Article L 713-2, L713-13, R 713-21, et R 713-31 à R 713-33
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Article 2. – La décision du 1^{er} novembre est abrogée.

Article 3. – Le chef de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 6 décembre 2011

Responsable de l'unité territoriale
des Pyrénées-Orientales



Ginette FRANC



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

DECISION DIRECCTE LANGUEDOC-ROUSSILLON

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE de Madame Ginette FRANC, responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, dans le cadre des pouvoirs propres délégués du DIRECCTE LR

La responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises,

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-11,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel en date du 1^{er} juin 2010, nommant Madame Ginette FRANC, responsable de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises des Pyrénées-Orientales,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon en date du 1^{er} novembre 2011 déléguant sa signature à Madame Ginette FRANC, responsable de l'unité territoriale susmentionnée, et son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation ;

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Monsieur **Michel CAVAGNARA**, directeur adjoint du travail et responsable du pôle Politique du travail et à Monsieur **Alain NAVARIN**, directeur adjoint du travail et chef du pôle Entreprises, Economie, Emploi de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, les décisions ci-dessous mentionnées pour lesquelles le responsable de l'unité territoriale a reçu délégation du directeur régional :

- **selon les articles du code du travail**

Articles L 1143-3 et D1143-5

Plan et études égalité professionnelle hommes femmes

Articles L 1233-41 et D 1233-8

Délai de notification de licenciement

Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13

Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi

Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13

Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique

Articles L 1233-57 et D 1233-13

Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi

Articles L. 1237-14 et R. 1237-3

Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail

Articles L. 1242-6 et D. 1245-5

Articles L 1251-10 et D 1251-2

Articles L 4154-1 et D 4145-3 et D 4154-4

Déroghations à l'interdiction de conclure un contrat à durée indéterminée, un contrat de travail temporaire

Articles L. 1253-17 et D. 1253-7 à D. 1253-11

Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs

Article R 1253-26

Interventions dans le choix d'une convention collective par un groupement d'employeurs

Articles L. 2143-11 et R 2143-6

Décision de suppression du mandat de délégué syndical

Articles L. 2312-5 et R2312-1

Décision de mise en place de délégués de site

Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux pour l'élection de délégués de site

Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges pour l'élection de délégués de site

Articles L 2314-11 et R 2314-6

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection de délégués du personnel

Articles L 2314-31 et R 2312-2

Reconnaissance d'établissement distinct pour l'élection de délégués du personnel et reconnaissance de la perte de la qualité d'établissement distinct

Articles L 2322-7 et R 2322-2

Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise

Articles L 2324-13 et R 2324-3

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection des membres du comité d'entreprise

Articles L 2327-7 et R 2327-3

Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour l'élection des membres des comités d'établissement

Décision de répartition des sièges entre les différents établissements pour l'élection des membres du comité central d'entreprise

Article L 2333-4

Décision de répartition des sièges au comité de groupe entre les élus des collèges électoraux

Articles L 2333-6 et R 2332-1

Décision de remplacement de membre de comité de groupe

Articles L 2345-1 et R. 2345-1

Décision de suppression du comité d'entreprise européen

Article R3121-23

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Article R3121-28

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Articles L 3313-3 et D 3313-4

Articles L 3323-4 et D 3323-7

Dépôt et contrôle administratifs des accords d'intéressement

Articles L 3332-9 et D 3332-6

Articles L 3345-2 et D 3345-5

Contrôle administratif des accords d'intéressement, de participation ou de plan épargne salarial

Articles R. 4533-6 et 4533-7

Décision relative à une demande de dérogation aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 relatives aux voies et réseaux divers sur les chantiers de bâtiment et de génie civil

Article L. 4721-1

Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1

Article L 4741-11

Présentation par l'autorité judiciaire du plan de réalisation de mesures hygiène et sécurité après accident du travail

Articles L 5212-9 et R 5213-9

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, versement d'une contribution annuelle

Articles L 6224-5 et R 6224-5 et R 6224-7

Article L 6225-5

Articles L 6225-6 et R 6225-10 et R 6225-11

Décisions relatives à l'exécution du contrat d'apprentissage

- Selon les articles du code rural

Article L 713-2, L713-13, R 713-21, et R 713-31 à R 713-33

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Article 2. – la décision du 13 décembre 2010 est abrogée.

Article 3 – La responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 1^{er} novembre 2011

Responsable de l'unité territoriale
des Pyrénées-Orientales



Ginette FRANC